Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_027-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick **(dès son arrivée à 20h20 pour la délibération n°2026-035)**, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. CORMAND Yvon
M. ALLAND Patrick	a donné procuration à	M. HERVE Pascal **(jusqu'à son arrivée à 20h20 - délibération n°2026-034)**

Secrétaire de séance : M. NAVINER André

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS) et Mme ALLOYER LEMPERIERE Ingrid (responsable Finances)

DÉLIBÉRATION N° 2026-027

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire

OBJET : FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 DU SPIC CENTRALE SOLAIRE JAURÈS

Les résultats du Compte Administratif 2025 du S.P.I.C. - Centrale Solaire Jaurès – font apparaître un excédent d'exploitation de **29 788,59 €** et un excédent d'investissement de **43 535,60 €.**

La Commission Finances et Administration Générale, réunie le 17 février 2026, propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent d'exploitation 2025 à hauteur de **29 788,59 €** à la section d'exploitation 2026 (compte 002 – excédent d'exploitation n-1).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-5 et L. 2331-8 ;

Vu les délibérations n° **2026-023 et 2026-025** du Conseil Municipal réuni ce jour portant respectivement sur :
- l'adoption du compte de gestion de Monsieur le Comptable Public pour l'exercice 2025 concernant le budget principal et le budget annexe ;
- l'adoption du compte administratif 2025 du S.P.I.C. - Centrale Solaire Jaurès ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale réunie le 17 février 2026 ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_027-DE

Considérant que, conformément à l'instruction comptable M4, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation du Compte Administratif 2025 ;

Considérant les résultats de l'année 2025 du budget annexe de la centrale solaire Jaurès, lesquels résultats sont constitués d'un excédent d'investissement de **43 535,60 €** et d'un excédent d'exploitation de **29 788,59 €** ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation 2025 de la Centrale Solaire Jaurès, soit 29 788,59 €, à la section d'exploitation 2026 (compte 002).

A Trégueux, le 09 mars 2026

Le secrétaire de séance,

M. NAVINER André

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine